



communauté
de l'auxerrois

DIRECTION STRATEGIE ET
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Octobre 2024





SOMMAIRE

Sommaire	2
La Procédure	4
I. Le territoire d'Escolives-Sainte-Camille.....	5
• Le contexte historique	5
• Le contexte géographique	7
• Le contexte politique	10
• Le contexte démographique	12
• Le contexte économique	13
II. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	14
• Le plan local d'urbanisme en cours	14
• Les structures environnementales.....	15
• La Schéma de Cohérence Ecologique SRCE	17
• Accès à l'eau potable	Erreur ! Signet non défini.
• Les risques et nuisances	20
III. Le projet d'évolution du plu d'Escolives-sainte-camille	26
• Clarification du règlement écrit du PLU.....	26
• Modifications apportées aux documents du PLU d'Escolives- Sainte-Camille.....	32





communauté
de l'auxerrois

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de l'Auxerrois est compétente en matière de « *Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale* ».

Le conseil municipal d'Escolives-Sainte-Camille a approuvé le PLU de la commune par délibération du 20 février 2014.

Une première modification simplifiée a été approuvée le 21 juin 2018 par délibération en conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

L'objet de la présente modification simplifiée consiste à adapter le règlement d'urbanisme afin :

- la rectification d'une erreur matériel et de compléter le dossier de PLU afin d'ajouter la délibération d'approbation du PLU de 2014, manquante,
- d'intégrer l'évolution des pratiques et des projets du territoire afin de prendre en compte les évolutions des zones de protection des captages d'eau potable et de faire évoluer le règlement du secteur AU5 ;
- de compléter les documents annexes et servitudes d'utilité publique, afin d'intégrer les éléments des servitudes de protection de captage et de gestion des risques d'inondations ;

Par arrêté n° 2024-DSATM-090 du 30 octobre 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la modification simplifiée du PLU d'Escolives-Sainte-Camille.





communauté
de l'auxerrois

LA PROCEDURE

La procédure de modification simplifiée (articles L153-45 à 48 du code de l'urbanisme) permet d'adapter ou de rectifier un Plan Local d'Urbanisme (PLU) lorsque les évolutions qu'elle entraîne sont de faibles portées.

Cette procédure ne permet pas de modifier le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ni de diminuer des espaces boisés classés, des zones agricoles ou naturelles. Elle ne permet pas de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, du paysage et des milieux naturels, ni d'une évolution de nature comporter de graves risques de nuisances.

La modification simplifier ne pourra par ailleurs réduire la surface d'une zone U ou AU, ni diminuer les possibilités de construire, ni les majorer de plus de 20 %.

Compte tenu des évolutions envisagées la procédure modification simplifiée apparait la mieux adaptée.

Objet de la modification simplifiée :

La présente modification simplifiée doit permettre :

- De corriger une erreur matérielle enregistrée en 2018 lors de la dernière modification simplifiée du PLU indiquant une pièce manquante.
- De clarifier et préciser les destinations autorisées dans la zone AU5, afin de répondre aux spécificités et aux besoins du territoire en matière de développement des activités.
- De compléter et mettre à jour les annexes du PLU afin de prendre en compte les documents supérieurs en matière d'information et de réglementation sur les risques d'inondation et sur les unités de captage.

Cette modification doit donc opérer les évolutions réglementaires permettant une clarification dans l'instruction des demandes d'urbanisme pour ce genre de projets.

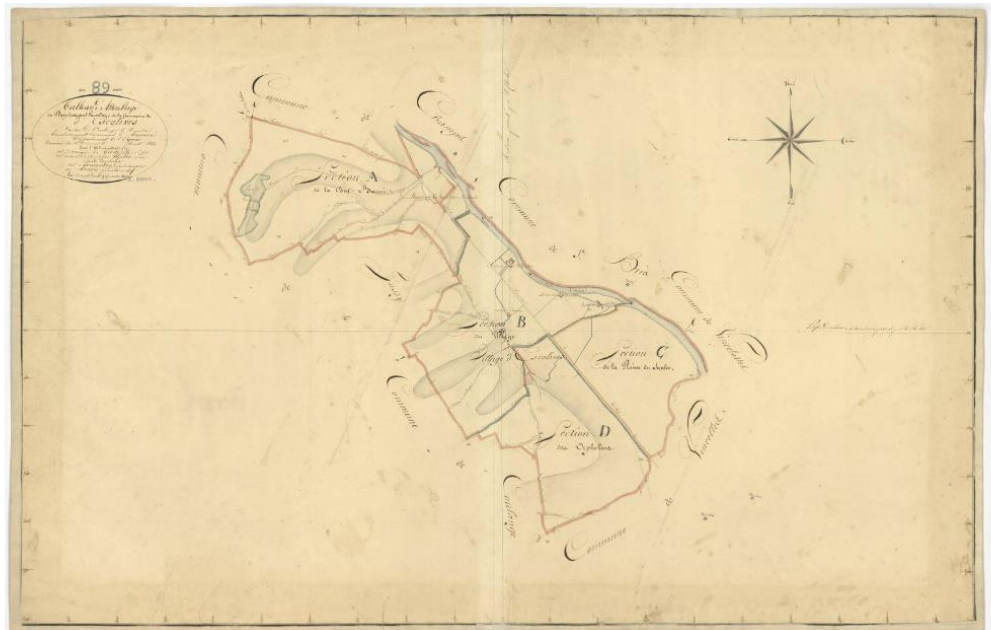




communauté
de l'auxerrois

I. LE TERRITOIRE D'ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

• Le contexte historique



Cadastré Napoléonien d'Escolives-Sainte-Camille – Source : AD89

Les premières traces d'occupation humaine datent de l'époque gallo-romaine. Vers le 1^{er} siècle, une villa gallo-romaine est construite, exploitant les terres fertiles et les ressources de l'Yonne pour développer une activité agricole. Son patrimoine gallo-romain s'étoffe au fil des découvertes archéologiques, mettant en lumière des thermes, des mosaïques, et des vestiges d'installations viticoles, confirmant l'importance de la viticulture dans la région.

Au Moyen Âge, le village se structure davantage, profitant de sa position stratégique le long de la voie reliant Auxerre à Autun. La proximité de l'Yonne permet aussi des échanges et un commerce actif. Avec le temps, Escolives-Sainte-Camille intègre des éléments religieux et culturels, en témoigne l'église Saint-Pierre ou autres châteaux sur le territoire.





communauté
de l'auxerrois

- **Les monuments historiques**

Escolives-Sainte-Camille possède plusieurs Monuments historiques. Ces monuments sont identifiés et protégés par le Ministère de la culture. Ils bénéficient d'une servitude d'utilité publique qui opère sur un périmètre de 500m autour d'eux. On parle du périmètre délimité des abords.

Escolives-Sainte-Camille comprend :

- Le Château de Bellombre – partiellement inscrit
- Le Château du Saulce – partiellement inscrit
- Le site Gallo-romain – inscrit en totalité
- L'église Saint-Pierre – classée en totalité



Cartographie des Monuments Historiques - Escolives-Sainte-Camille, traitement CA





communauté
de l'auxerrois

• Le contexte géographique



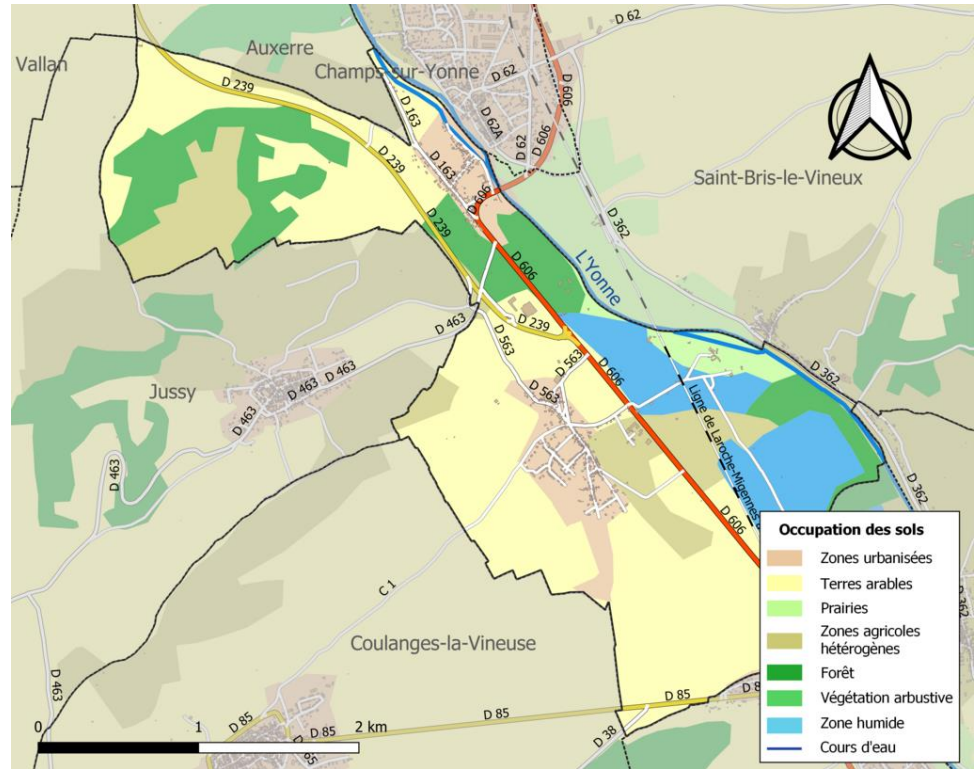
Carte de l'agglomération de l'Auxerrois – Source et traitement CA

La commune d'Escolives-Sainte-Camille se situe dans le département de l'Yonne de la région Bourgogne-Franche-Comté. La commune se trouve au sud de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, dont elle fait partie depuis 2016.





communauté
de l'auxerrois



Plan d'occupation des sols d'Escolives-Sainte-Camille - Source : Corine Land Cover

Relief : la commune fait partie d'une région vallonnée, avec des collines calcaires et des plateaux qui dominent les vallées. Les altitudes varient, créant un relief favorable à la viticulture. Les pentes douces et bien exposées, particulièrement orientées vers l'est et le sud, sont propices à la culture de la vigne, typique du terroir bourguignon.

Hydrographie : la rivière de l'Yonne, qui est un affluent important de la Seine, traverse Escolives-Sainte-Camille.

Sols et agriculture : les sols de la commune sont en grande partie constitués de calcaires et de marnes, ce qui en fait un terroir de choix pour la viticulture. En plus des vignes, on retrouve des cultures céréalières et des prairies.



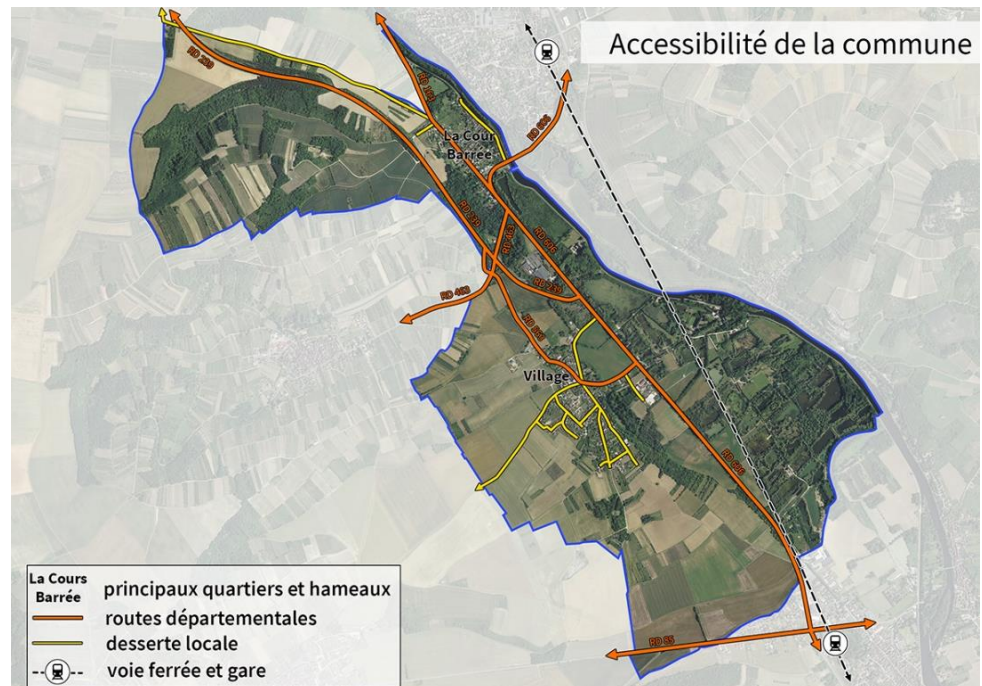


communauté
de l'auxerrois

- **Principaux axes de communication**

La commune d'Escolives-Sainte-Camille se situe au sud de l'agglomération. Elle est accessible à travers trois axes principaux qui sont :

- La route départementale D606 (ancienne RN6), qui relie Paris à Lyon et qui traverse la commune. Elle permet l'accès direct à Auxerre et aux grands axes du département. Elle permet également de rejoindre l'autoroute A6, située sur le territoire de l'agglomération.
- La route départementale D239 qui relie sur un axe moins dense la ville d'Auxerre à la commune Escolives-Sainte-Camille.
- La route départementale D563, qui correspond à un court segment qui permet la traversée de la commune du nord au sud.



Carte des principaux axes de communication d'Escolives-Sainte-Camille – Traitement CA





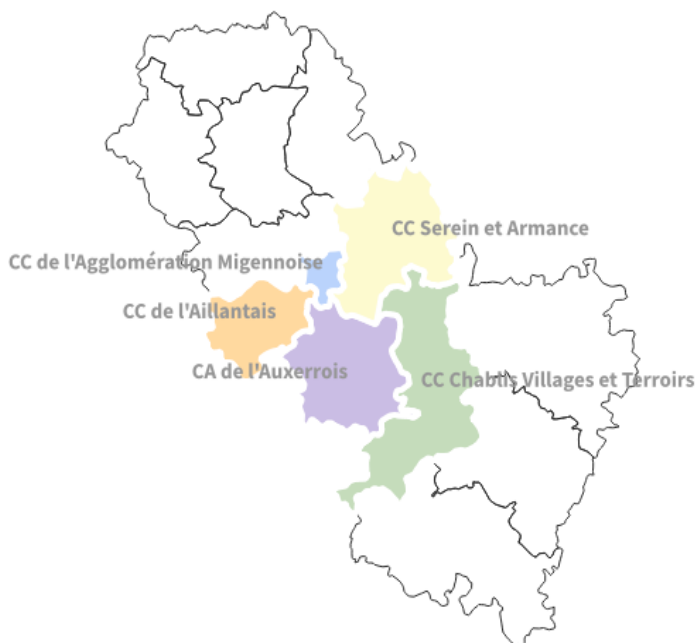
communauté
de l'auxerrois

Ce réseau viaire est complété par la ligne ferroviaire Migennes-Auxerre-Avallon / Clamecy et la présence de gares sur les communes riveraines de Champs-sur-Yonne au Nord et Vincelles au Sud. Ces arrêts permettent un rabattement sur Auxerre, avec toutefois une desserte qui est faible.

La commune d'Escolives-Sainte-Camille n'est pas desservie par le dispositif de réseau de transport urbain de la CA de l'Auxerrois AuxR_M le bus en raison de sa taille et de sa position plus au sud. En revanche, la commune accueille deux arrêts du réseau de transport à la demande Flexibus au village ainsi qu'au hameau de la Cour Barrée.

Escolives-Sainte-Camille est traversée par l'itinéraire du « tour de Bourgogne », à vocation essentiellement cyclotouristique, le long des rives de l'Yonne et du canal du Nivernais. La commune accueille également une station du réseau AuxR_M le vélo, service de location de vélo électrique en libre service proposé par la CA de l'Auxerrois.

• Le contexte politique

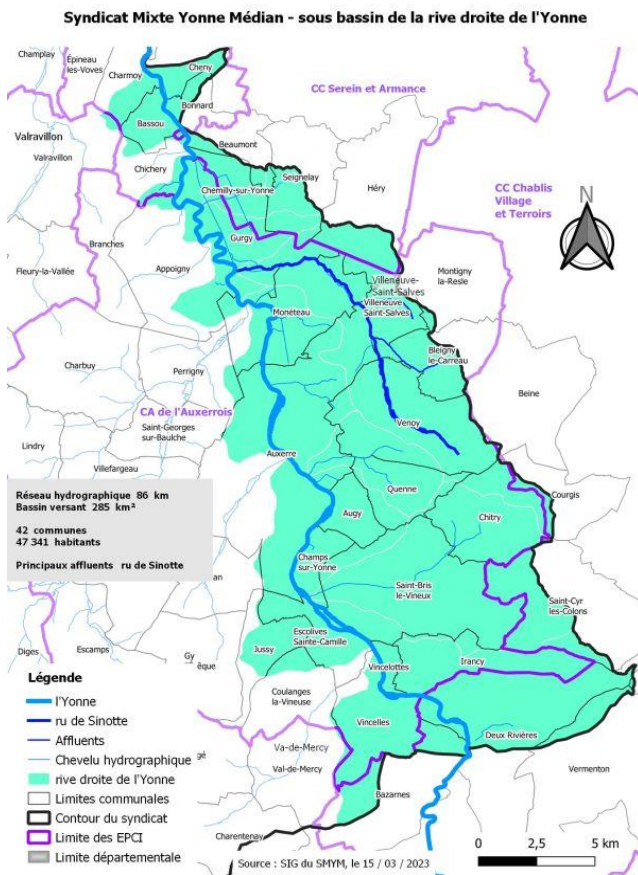


La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, à plus grande échelle, fait partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Auxerrois, approuvé le 22 octobre 2024.

Le PETR définit les orientations d'aménagement à l'échelle d'un territoire large comprenant la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, et les Communautés de Communes Serein et Armance, Chablis, Villages et Terroirs, du Migennais, et de l'Aillantais. Le SCoT du Grand Auxerrois doit permettre d'harmoniser et de coordonner des actions menées dans différents domaines : urbanisme, déplacements, économie, implantations commerciales, etc. De fait, les documents d'urbanisme de chacune des communes du PETR devront être compatibles avec le projet du SCoT.



communauté
de l'auxerrois



Enfin, le **Syndicat Mixte Yonne Médian** est une structure regroupant 126 communes, dont Escolives-Sainte-Camille, réparties dans 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui couvrent 6 sous-bassins versants dont les rives de l'Yonne. Sa compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Préservation des Inondations permet à cette structure d'intervenir et de développer des projets en matière :

- D'aménagement de bassin ou d'une partie de bassin hydraulique,
- D'entretien et d'aménagement de cours d'eau, ou de plan d'eau,
- De défense contre les inondations
- De protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et leurs boisements.

Cette expertise et les compétences de Yonne Médian lui permettent de sensibiliser et d'assister la prise de décision, notamment en matière de documents d'urbanisme sur toutes les questions liées à l'eau (gestion des cours d'eau, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des milieux humides, réduction des risques inondation...)

Escolives-Sainte-Camille se trouve sur le bassin de la rive droite de l'Yonne.

Carte du sous-bassin de la rive droite de l'Yonne - Source : Yonne médian



6bis, place du Maréchal Leclerc
BP 58
89010 AUXERRE Cedex
Tél :
Fax : 03 86 72 20 65
www.agglo-auxerrois.fr

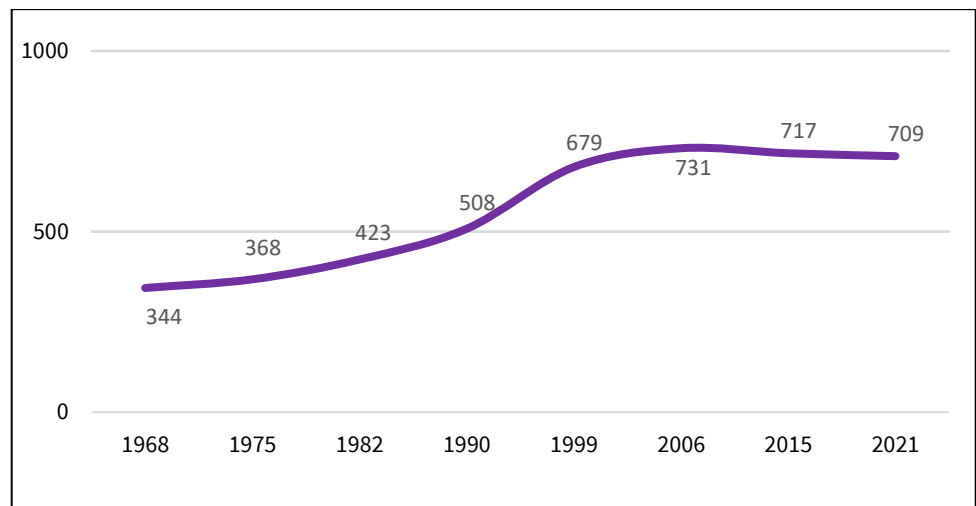


communauté
de l'auxerrois

• Le contexte démographique

La commune d'Escolives-Sainte-Camille comptait 709 habitants en 2021 (INSEE) sur un territoire d'environ 750 hectares. La population de la commune a connu une croissance modérée entre la fin des années 1960 et le début des années 2000 pour atteindre un niveau stable autour de 700 habitants.

Cette situation de très légère croissance reste à confirmer : du fait de l'impact de la période Covid dont nous n'avons pas encore de retour consolidé.



Évolution de la population communale entre 1968 et 2021_INSEE

On retient ici que la population d'Escolives-Sainte-Camille est dans une phase de stagnation autour de 700 habitants.





communauté
de l'auxerrois

• Le contexte économique



Escolives-Sainte-Camille connaît un contexte économique largement marqué par ses racines agricoles, notamment la viticulture, et par son potentiel touristique croissant. La viticulture ne se limite pas à la production, mais s'étend aussi à la vente locale et à des activités annexes

Le tourisme est un secteur en plein développement. Le site archéologique est un véritable atout.

Outre la viticulture et le tourisme, la commune bénéficie d'un tissu artisanal et commercial en développement. On y retrouve des commerces de proximité. Ces commerces locaux mettent souvent en avant les produits régionaux. L'artisanat local complète ce tableau économique en ancrant davantage l'activité locale.

Le développement économique de la commune d'Escolives-Sainte-Camille est aujourd'hui freiné par la vaste étendue surfacique des périmètres de captage sur son territoire qui empêche l'implantation et le développement de certaines activités.





communauté
de l'auxerrois

II. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le plan local d'urbanisme en cours



Zonage PLU Escolives-Sainte-Camille avant modification



La commune d'Escolives-Sainte-Camille est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014 ayant fait l'objet d'une modification simplifiée en 2018. Celui-ci inscrit de larges surfaces en zones naturelles et agricoles couvrant respectivement 86,90 ha (soit 11,5 % du territoire) et 597,16 ha (soit 79,35 % du territoire).



communauté
de l'auxerrois

• Les structures environnementales

Le territoire de la commune est également couvert ou à proximité immédiate par plusieurs zones protégées au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).



Cadastré
■ Bâti
— Sections
— Parcelles
■ Yonne
ZNIEFF
/// ZNIEFF type 1
— ZNIEFF type 2

ZNIEFF de type 1 - N° FR 260030428 « Gravière de la plaine du Saulce »

Cette ZNIEFF située dans la vallée alluviale de l'Yonne est située en grande partie sur la commune d'Escolives-Sainte-Camille. Elle est constituée d'anciennes gravières en eau et de quelques friches et boisement.

Elle présente un intérêt régional pour ses habitat humides (herbiers flottants es immergés, végétation pionnière des grèves exondées, saulaie...) et les espèces de faune et de flore qui y sont présente.

ZNIEFF de type 2 - N° FR 260030459 « Vallée et coteaux de l'Yonne de Coulanges-sur-Yonne à Auxerre »

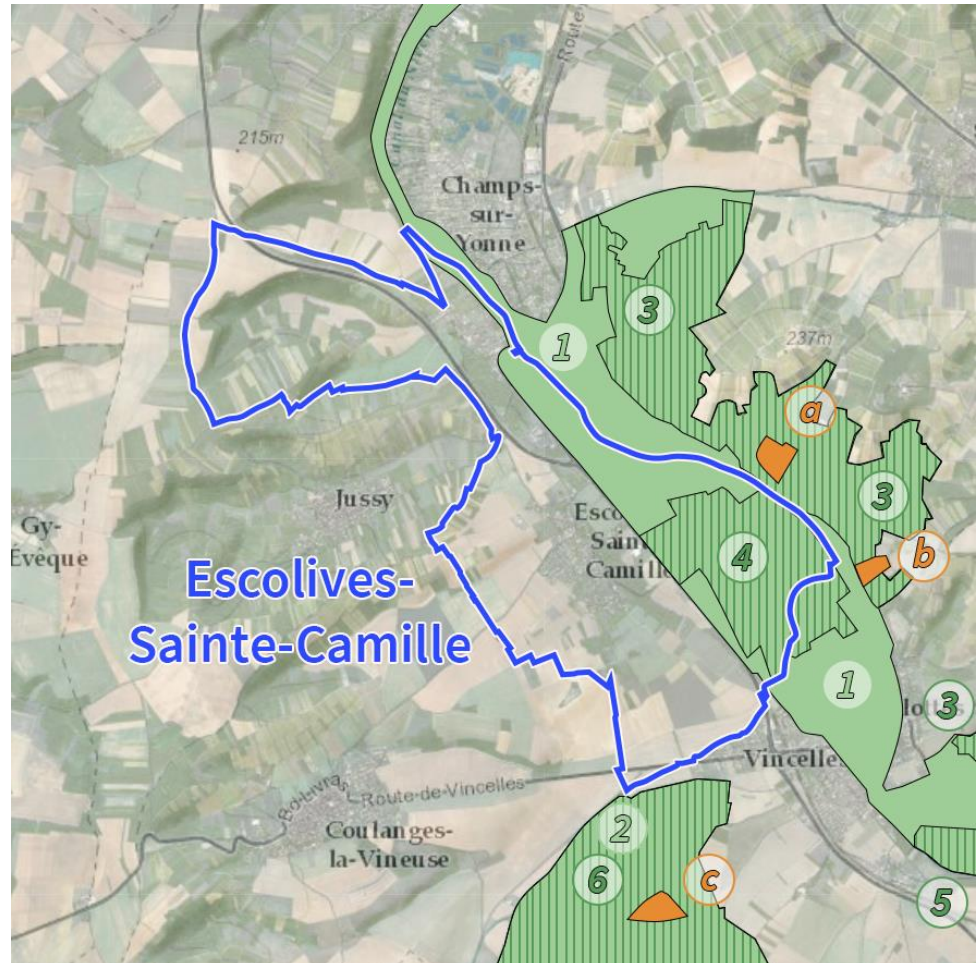
Cette ZNIEFF recouvre les berges de l'Yonne ainsi que, sur Escolives-Sainte-Camille, les terrains situés à l'Est de la route départementale 606, en particulier les gravières en eau.

Ce site présente un intérêt régional pour ses habitats alluviaux ses milieux secs et les espèces de faune et de flore qui en dépendent.





communauté
de l'auxerrois



- ① - ZNIEFF de type 1 - N° FR 260030459 « Vallée et coteaux de l'Yonne de Coulanges-sur-Yonne à Auxerre »
- ② - ZNIEFF de type 2 - N° FR 260014896 « Massifs forestiers du Sud Auxerrois »
- ③ - ZNIEFF de type 1 - N° FR 260030114 « Coteaux et anciennes carrières à Champs-sur-Yonne, Saint-Bris-le-Vineux et Vincelottes »
- ④ - ZNIEFF de type 4 - N° FR 260030428 « Gravière de la plaine du Sausse »
- ⑤ - ZNIEFF de type 5 - N° FR 260008531 « Coteau et anciennes carrières de la Perrière, côte de la Sourde »
- ⑥ - ZNIEFF de type 1 - N° FR 260008524 « Bois de Migé et bois de la Conge »

A : Arrêté de protection de biotope - N° FR 3801078 « Cave des Espagnols à Saint-Bris-le-Vineux »

B : Arrêté de protection de biotope - N° FR 38001074 « Carrière souterraine des beaux Guets à Vincelottes »

C : Arrêté de protection de biotope - N° FR 38001073 « Carrière souterraine de Vincelles »





communauté
de l'auxerrois

• La Schéma de Cohérence Ecologique SRCE

Le SRCE est le document de planification régional dédié à la préservation de la trame verte et bleue de Bourgogne-Franche-Comté. Le document vise à identifier, préserver et remettre en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques. Le document couvre l'ensemble de la Région.

Le SRCE présente et analyse les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Il comprend une cartographie de la trame verte et bleue ; prévoit des mesures contractuelles permettant, de façon privilégiée, d'assurer la préservation et, en tant que de besoin, la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques ; prévoit des mesures pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées.

De cet inventaire, découlent des trames vertes, et bleues.



SRCE Bourgogne-Franche-Comté – traitement CA





communauté
de l'auxerrois



SRCE Bourgogne-Franche-Compté – traitement CA

- **L'inventaire Yonne Médian**

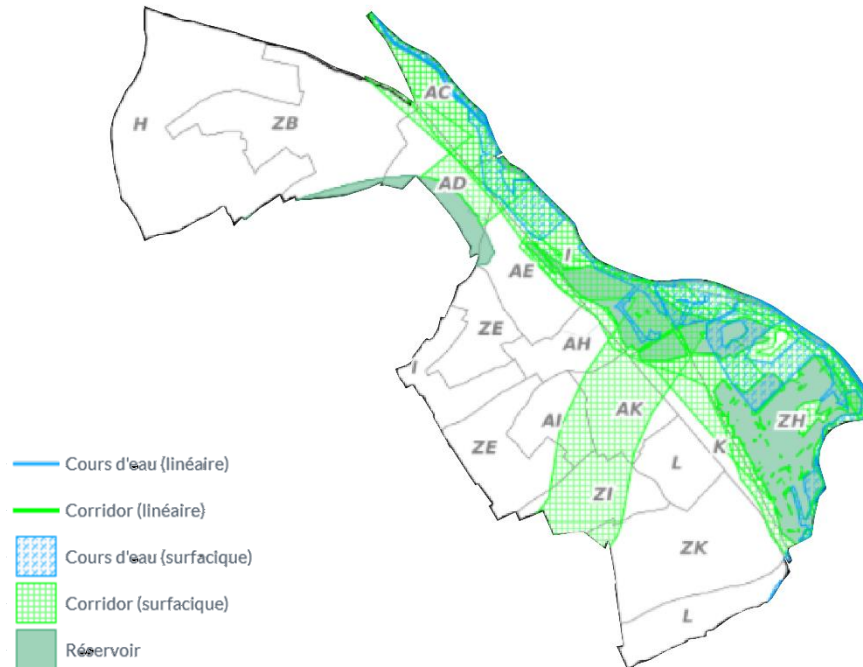
Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat et des actions qui en découlent, le Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM) et le Conservatoire d'Espaces naturels de Bourgogne (CENB) ont réalisés des « Inventaires complémentaires non exhaustif de milieux humides fonctionnels sur les plans écologique et pédologique » en 2019 et sur la période 2022-2024.

L'inventaire de 2019 portait sur les trois masses d'eau réparties le long de l'Yonne, celui de la période 2022-2024 a vocation à le compléter en prospectant les sous-bassins versant en rive droite et en rive gauche de l'Yonne.





communauté
de l'auxerrois



Trame verte et bleue, Escolives-Sainte-Camille. Source : SNCT - traitement CA

Il a consisté tout d'abord dans la pré-localisation des milieux potentiellement humides en s'appuyant sur différents éléments cartographiques, de photo interprétation, d'inventaire botanique, de connaissance du territoire. Ces espaces ont ensuite fait l'objet d'un inventaire de terrain reposant sur la recherche sur le terrain d'espèces végétales caractéristiques des milieux humide, et sur le prélèvement de carottes de sol à la recherche de traces d'hydromorphie.

Sur la commune d'Escolives-Sainte-Camille, ces études ont conduit à déterminer des espaces caractéristiques de milieux humide, en particulier sur les rives de l'Yonne à l'est de la commune.

Ces données viennent conforter des éléments inscrit dans le cadre des trames vertes et bleues.



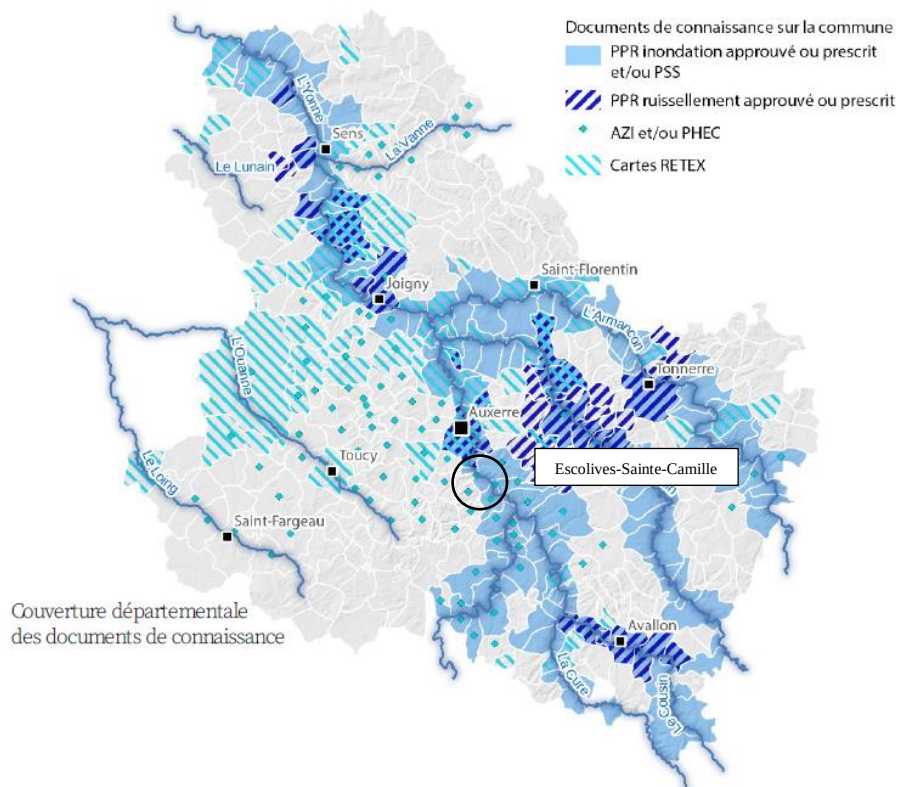


communauté
de l'auxerrois

• Les risques et nuisances

La commune d'Escolives-Sainte-Camille est exposée à plusieurs risques naturels et techniques, identifiés par le dossier départemental des Risques majeurs (DDRM) de l'Yonne.

Le risque inondation :



Source : DDRM de l'Yonne

Liés au réseau hydrographique, à la topographie du territoire, et aux caractéristiques du sous-sol le risque inondation peut se manifester :

- *par débordement*, se manifestant par la submersion d'espaces généralement hors d'eau situés à proximité du lit habituel du cours d'un cours d'eau.
- *par ruissèlement*, intervenant lorsque l'eau de pluie ne peut s'infiltrer dans le sol, soit compte tenu de son caractère imperméable, soit du fait de la saturation du sol en eau.
- *par remonté de nappe*, traduisant la montée de la nappe phréatique jusqu'à la surface.





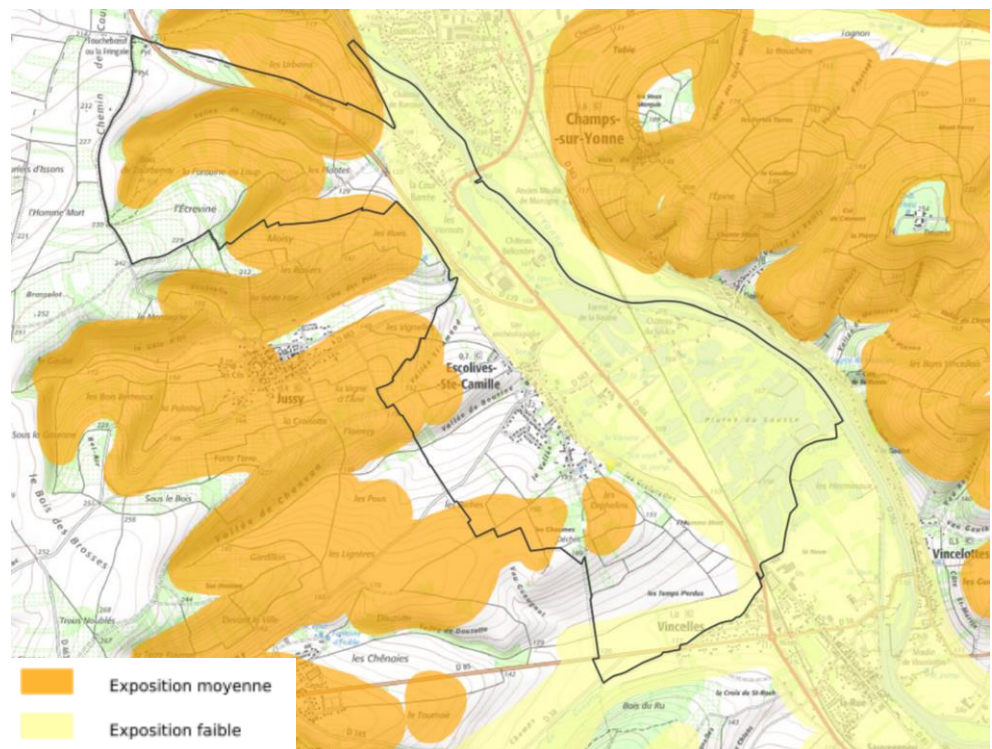
communauté
de l'auxerrois

Le risque de mouvement de terrain :

Liés à la nature des sols et des sous-sols, à la configuration des lieux ou à la météo, qui entraîne des mouvements de terrains qui peuvent être lent ou soudain et rapide. Il peut se traduire par des éboulements, des glissements de terrain, des coulées boueuses, l'effondrement de cavités sous-terraines, le retrait/gonflement des argiles.

Le risque de retrait/gonflement des sols argileux procède d'une alternance entre des périodes de retrait lors d'épisodes de sécheresse et de gonflement lors des périodes d'hydratation des argiles en sous-sol.

Sur la commune d'Escolives-Sainte-Camille, l'exposition à ce genre de risque reste majoritairement faible, avec des zones plus sensibles sur l'ouest de la commune, ces zones sont classées naturelles et agricoles au titre du PLU.



Source : Extrait carte brgm.fr



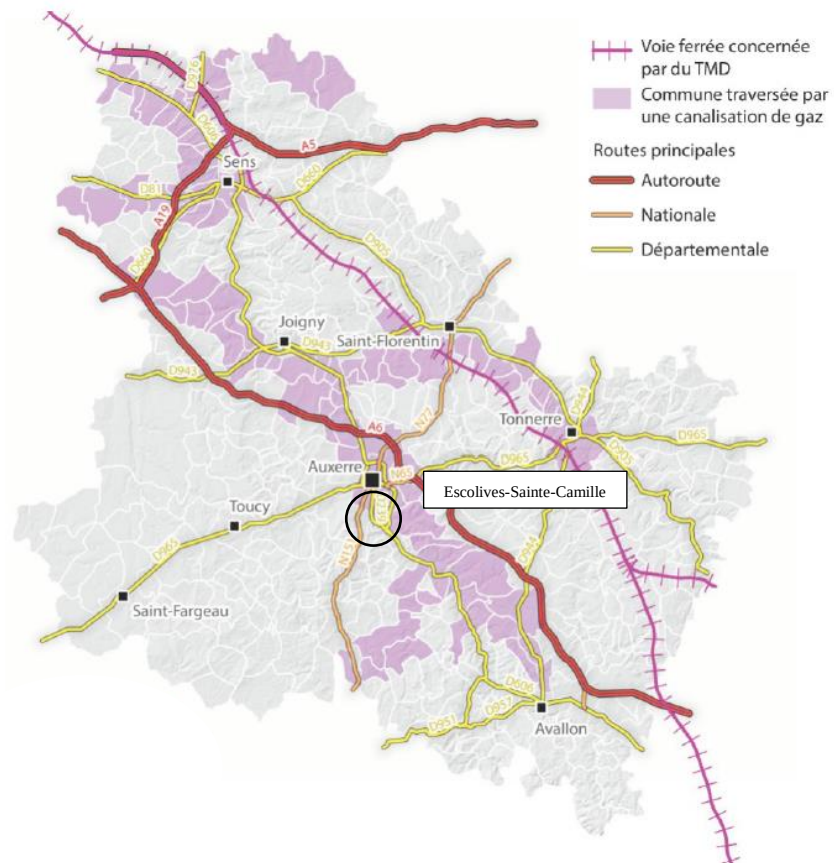


communauté
de l'auxerrois

- **Le risque transport de matières dangereuses :**

Ce risque est lié aux accidents pouvant intervenir lors du transport de matière qui peuvent présenter un risque pour l'environnement, les personnes ou les biens. Ce sont par exemple les matières explosives, inflammables, toxiques, polluantes... Ce transport peut se faire par voies routières, ferrées, par voie d'eau ou par canalisation.

Escolives-Sainte-Camille est concernée au niveau de la RD606 et de la voie ferrée, qui sont classées comme axe de transport de matières dangereuses.



Carte départementale des réseaux TMD, DRDM de l'Yonne, 2023



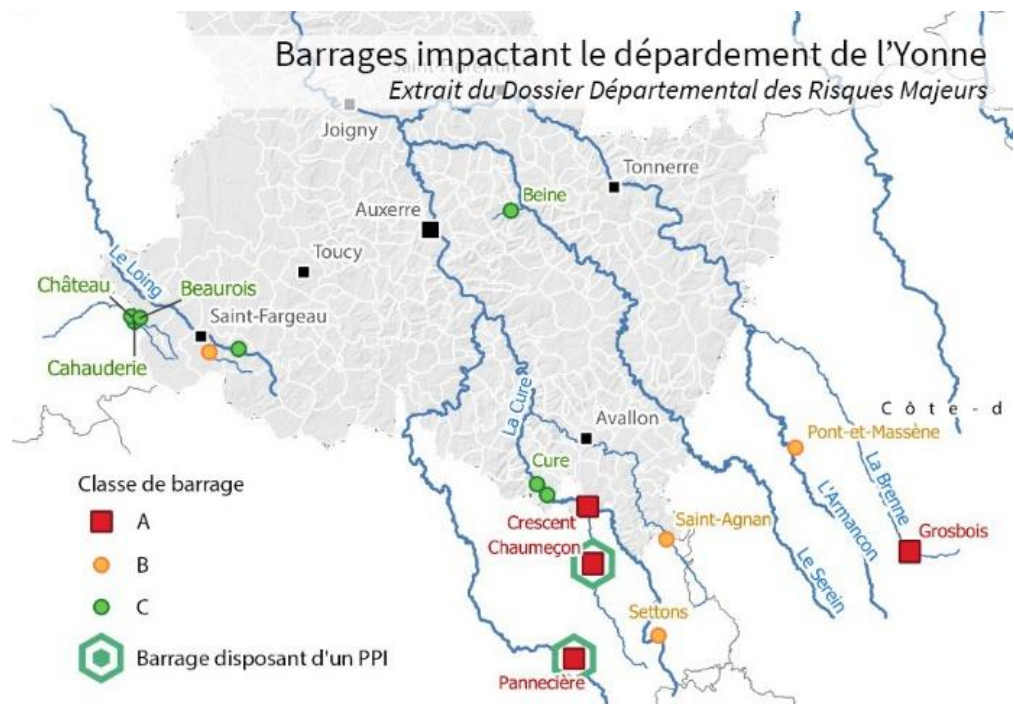


communauté
de l'auxerrois

- **Le risque lié à la rupture de barrage**

Ce risque est lié aux potentiels accidents pouvant intervenir lors de la destruction totale ou partielle des ouvrages. La rupture d'un barrage entraîne une élévation brutale du niveau des cours d'eau situés en aval qui peut avoir de lourdes conséquences humaines, environnementales, économiques et sanitaires.

La commune d'Escolives-Sainte-Camille est concernée par ce risque. La rivière de l'Yonne, traversant la commune du nord au sud, a son débit équilibré en raison des nombreuses infrastructures hydrauliques (type barrages) sur le territoire. Aujourd'hui, la commune est couverte par un plan de gestion de risque et des inondations permet d'anticiper tout évènement lié à une rupture de barrage.





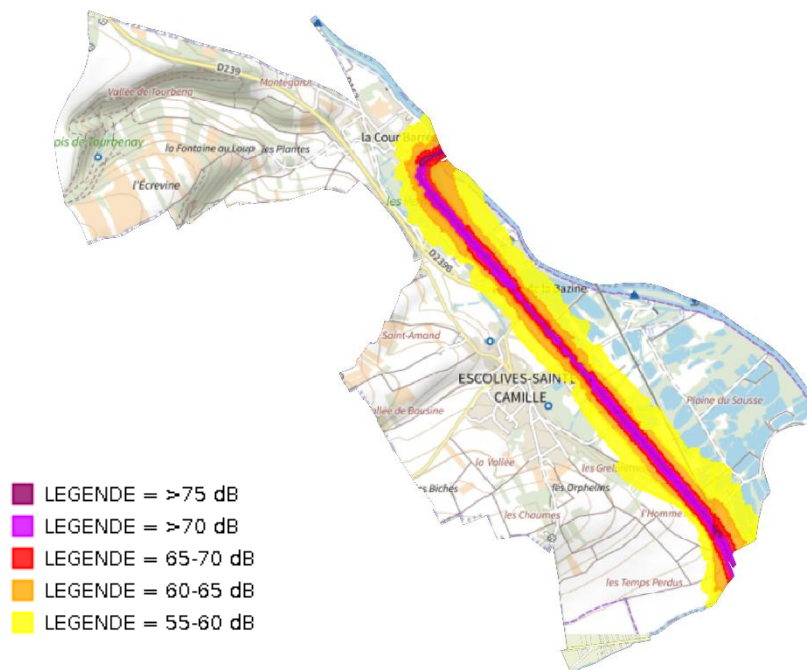
communauté
de l'auxerrois

- **Les nuisances sonores**

Au début des années 1990, la législation nationale sur la réduction de l'exposition des populations au bruit a mis en place un classement des infrastructures routière au regard des caractéristiques et des différentes nuisances liées aux trafics. Ce classement permet de déterminer par secteur les bruits de circulation, les niveaux sonores à prendre en compte dans le cadre des constructions et les prescriptions techniques à appliquer afin de limiter ces nuisances.

Sur le territoire de d'Escolives-Sainte-Camille, la départementale D606 est le réseau qui produit le plus de bruit.

Une directive européenne sur le bruit impose, également aux services de l'État, la réalisation pour les infrastructures dont elle a la gestion, de cartes stratégiques de bruit permettant la modélisation des nuisances sonores générées.



Carte des bruits stratégiques – Source : DDT 89 – traitement CA





communauté
de l'auxerrois

III. LE PROJET D'EVOLUTION DU PLU D'ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

• Clarification du règlement écrit du PLU

Cette modification simplifiée s'inscrit dans le cadre de l'évolution normale des Plan locaux d'urbanisme dans la nécessité qu'ils ont d'adapter leur règlement à l'évolution des pratiques, aux remontées d'expériences et de l'avancée des projets.

Pour rappel, l'objet de la présente modification simplifiée consiste à adapter le règlement d'urbanisme afin :

- De corriger une erreur matérielle en date du 20 février 2014,
- De mettre à jour les possibilités d'implantation d'activités agricoles dans les zones d'activité commerciales et artisanales, afin de répondre aux spécificités et aux besoins du territoire en matière de développement économique.
- De compléter et mettre à jour les annexes du PLU afin de prendre en compte les documents supérieurs en matière d'information et de réglementation sur les risques d'inondation.

• Rectifier une erreur matérielle

A ce jour, une erreur matérielle a été identifiée dans les documents approuvés. Cette erreur concerne l'absence de la délibération du 01 février 2014, approuvant le PLU de la commune.

Cette omission constitue une erreur matérielle qui ne modifie ni le contenu, ni les orientations générales de la modification simplifiée du PLU. Cependant, il est nécessaire de procéder à cette rectification afin de garantir la complétude du dossier

De fait, il est proposé d'intégrer cette pièce manquante dans le dossier de modification simplifiée du PLU afin d'assurer un meilleur accès à l'ensemble des pièces du PLU. Cet ajout n'a aucun impact sur le contenu et dispositions de la modification simplifiée.





communauté
de l'auxerrois

- **Mise à jour du règlement de la zone AU5**

Le PLU d'Escolives-Sainte-Camille dispose de zones spécifiques encliv à l'urbanisation, notamment la zone AU5. Cette zone a été prévue, lors de l'élaboration du PLU, pour permettre l'extension de la zone d'activité des Grenouilles

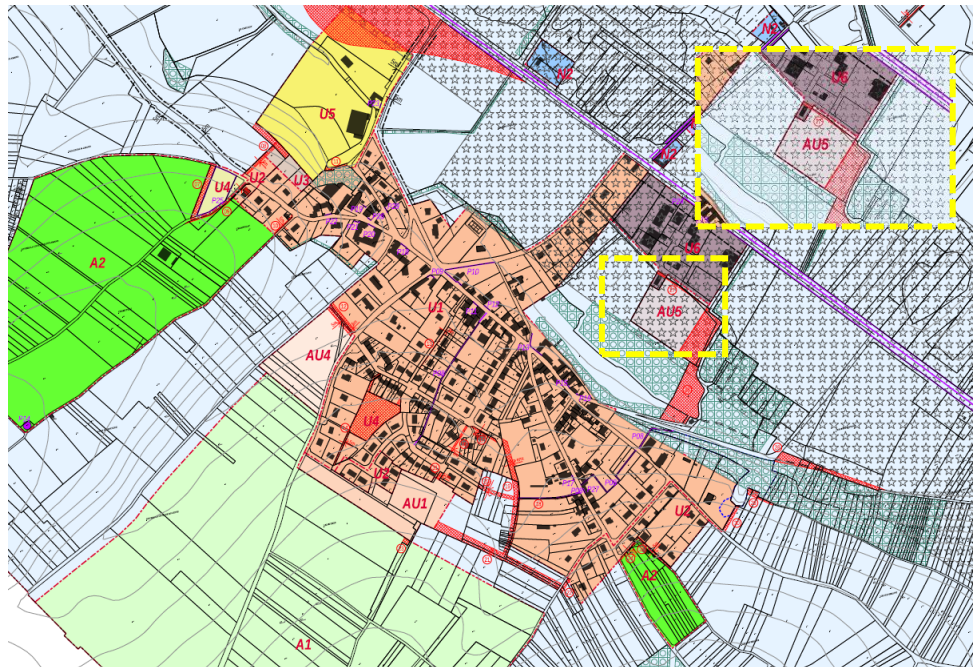
Cette zone permet l'implantation de* :

- Bureaux
- Activités commerciales
- Artisanat
- Industrie
- Service public d'intérêt collectif

**p. 143/180_Rapport de présentation PLU Escolives-Sainte-Camille*

« Dans le secteur AU5, toute construction et installation est provisoirement interdite, à l'exception de celles nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, dans l'attente d'une future révision ou modification du PLU qui donner suite à la révision en cours (à la date d'approbation du PLU) du règlement de protection du captage d'alimentation en eau potable de la commune d'Auxerre. »

**p. 27/89_Règlement écrit du PLU d'Escolives-Sainte-Camille*



Règlement graphique du PLU d'Escolives



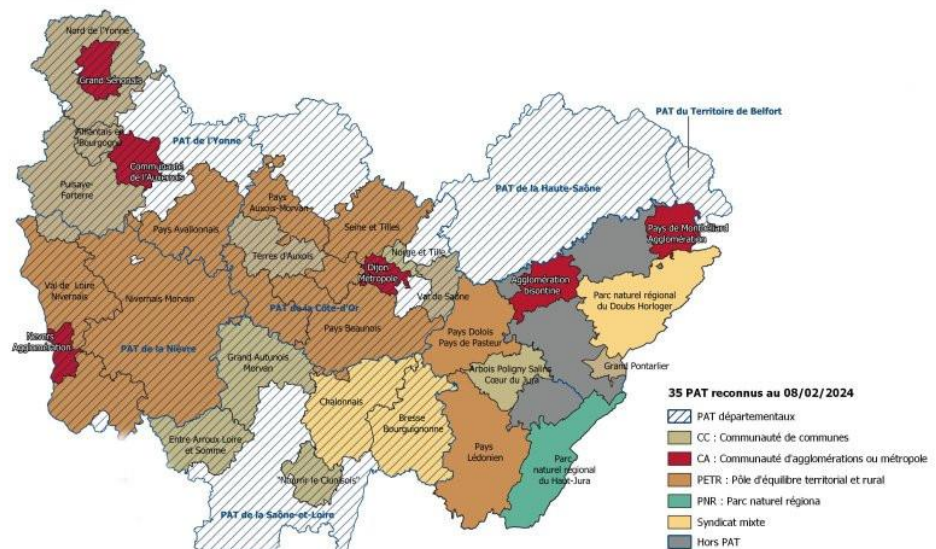


communauté
de l'auxerrois

La commune souhaite aujourd'hui mettre à jour les possibilités d'implantation d'activités agricoles dans les zones d'activité commerciales et artisanales, afin de répondre aux spécificités et aux besoins du territoire en matière de développement économique.

De fait, il est proposé d'élargir les usages autorisés dans la zone AU5 afin d'inclure les activités commerciales et artisanales exercées par des agriculteurs. Cette évolution répond au besoin de développement de la commune ainsi qu'aux besoins des professionnels du secteur. L'objectif est de favoriser la valorisation des produits locaux et de soutenir les activités économiques agricoles directement implantées sur le territoire. Cette démarche s'inscrit dans un projet global de Plan Alimentaire Territorial (PAT), qui vise à promouvoir des circuits courts et un accès facilité aux produits locaux pour leur population. En autorisant l'implantation de locaux de transformation et des points de vente directe pour les agriculteurs, la commune participe à une politique de développement durable, encourageant la production et consommation locale. Ce choix contribue également à renforcer la résilience alimentaire du territoire et à soutenir les exploitants agricoles dans la valorisation de leur production.

La modification simplifiée permet ici d'adapter le PLU aux besoins des acteurs locaux en respectant les orientations du projet de territoire.



Carte du PAT de Bourgogne-Franche-Comté, DRAAF, 2024



communauté
de l'auxerrois

- **Intégration du PPRi et du PGRI**

Dans le cadre cette modification simplifiée, il est également proposé de compléter et mettre à jour les annexes du PLU afin de prendre en compte les documents supérieurs en matière d'information et de réglementation sur les risques d'inondation. Ces documents réglementaires, visent à identifier les zones exposées aux risques d'inondation et à encadrer l'urbanisation afin de limiter les effets des crues sur les biens, les infrastructures et les personnes.

L'intégration du Plan de prévention des risques liés aux inondations (PPRi) au PLU permet d'assurer une meilleure cohérence réglementaire et de sensibiliser les porteurs de projets et les habitants aux risques liés à l'inondation. Les dispositions du PPRi imposent des règles spécifiques d'urbanisme dans les secteurs concernés, en précisant notamment les interdictions et les prescriptions de construction, d'aménagement et d'utilisation des sols.

Ce document permet :

- Un rappel les grands éléments des dispositifs de lutte contre le risque inondation,
- De présenter les grandes caractéristiques du territoire concerné, au regard du risque d'inondation
- De présenter les grands principes réglementaires

Il est accompagné d'un zonage cartographique permettant d'identifier :

- Les aléas que présentent les espaces du territoire concerné en fonction de leur niveau d'exposition au risque (faible, moyen, fort, très fort) ;
- Les enjeux qui présentent les espaces exposés en fonction de l'usage du sol actuel et projeté (habitat, activité, agricole...),
- Le zonage, qui classe ces espaces dans des zones auxquelles sont affecté une réglementation spécifique

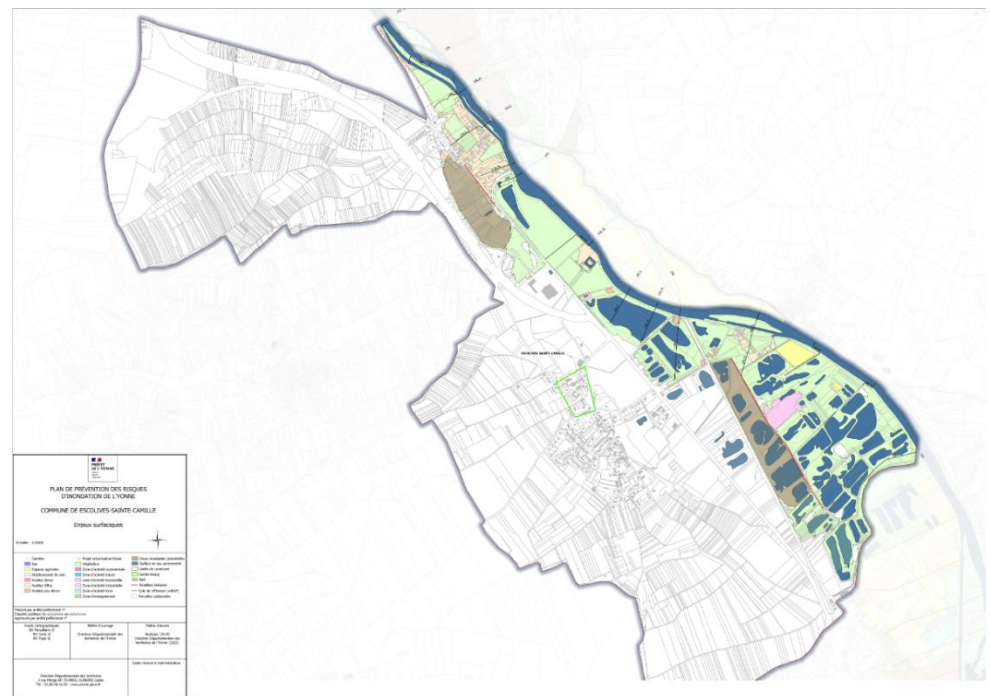
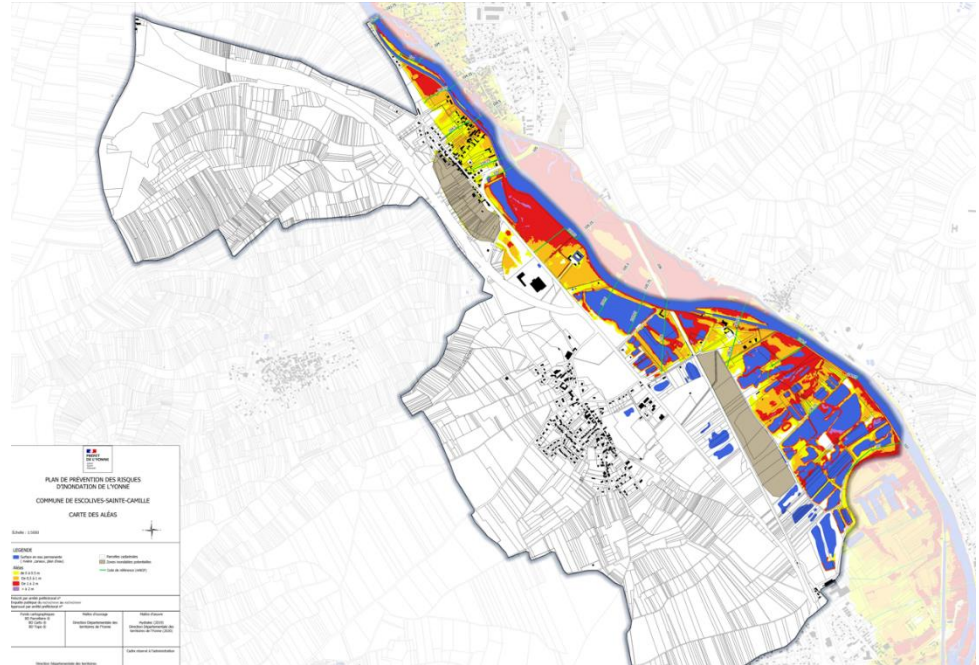
Le PPRi approuvé est une servitude d'utilité publique qui s'impose aux autorisations d'utilisation et d'occupation du sol. A ce titre, une demande d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) peut être refusée sur le fondement du PPRi.

Ce document est accompagné d'un PGRI, plan de gestion des risques d'inondation.





communauté
de l'auxerrois



PPRi d'Escolives-Sainte-Camille, carte des risques et carte des enjeux - 2023





communauté
de l'auxerrois

- Mise à jour des points et périmètre de captage



Carte des zones de captage – Escolives Sainte-Camille – traitement CA

L'alimentation en eau potable à destination des habitants ou des activités est assurée par le prélèvement, soit de surface dans les cours d'eau, soit en sous-sol par un puits ou un forage dans une nappe aquifère.

Autour de ces captages, la législation impose la mise en place de périmètre de protection :

- un périmètre immédiat où seules les activités liées au captage sont autorisées
- un périmètre rapproché,
- un périmètre éloigné.

Ces périmètres peuvent être plus ou moins étendus en fonction des caractéristiques du captage, des conditions hydrogéologiques, des risques de pollutions et de la vulnérabilité de la nappe.

Afin d'assurer la préservation de la ressource en eau, ces périmètres sont accompagnés d'un règlement qui gère les installations et activités.





communauté
de l'auxerrois

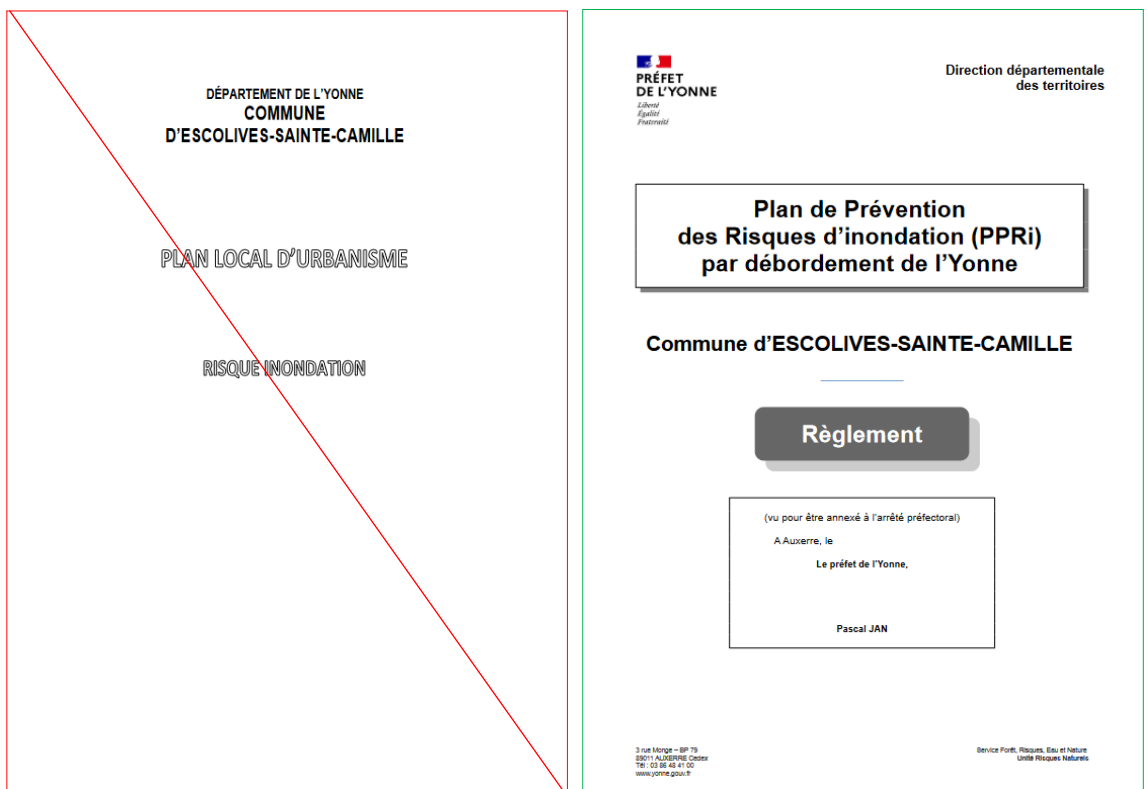
- **Modifications apportées aux documents du PLU d'Escolives-Sainte-Camille**

Les modifications nécessaires des documents Plan Local d'Urbanisme actuel sont matérialisé dans les pages suivantes : ~~en rouge ce qui est supprimé~~ et *en vert ce qui est ajouté ou modifié*.

- **Rapport de présentation**

Le rapport de présentation des risques d'inondations de la commune d'Escolives-Sainte-Camille est annexés au rapport de présentation général. L'ensemble du document sera repris. Le règlement du PPRi passant d'un rapport de 3 pages à un rapport de 64 pages.


Ancienne page de garde du règlement risques et inondations :



DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE
D'ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

RISQUE INONDATION

 Direction départementale
des territoires

**Plan de Prévention
des Risques d'inondation (PPRi)
par débordement de l'Yonne**

Commune d'ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE

Règlement

(vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral)
A Auxerre, le
Le préfet de l'Yonne,
Pascal JAN

3 rue Monge - BP 79
89071 AUXERRE Cedex
Tél : 03 86 34 41 00
www.yonne.gouv.fr

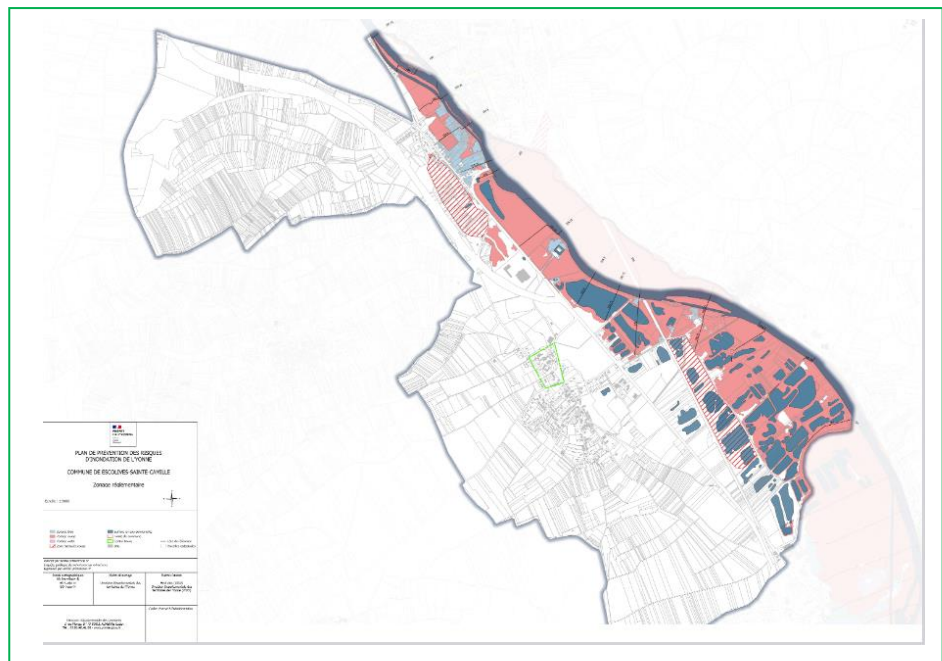
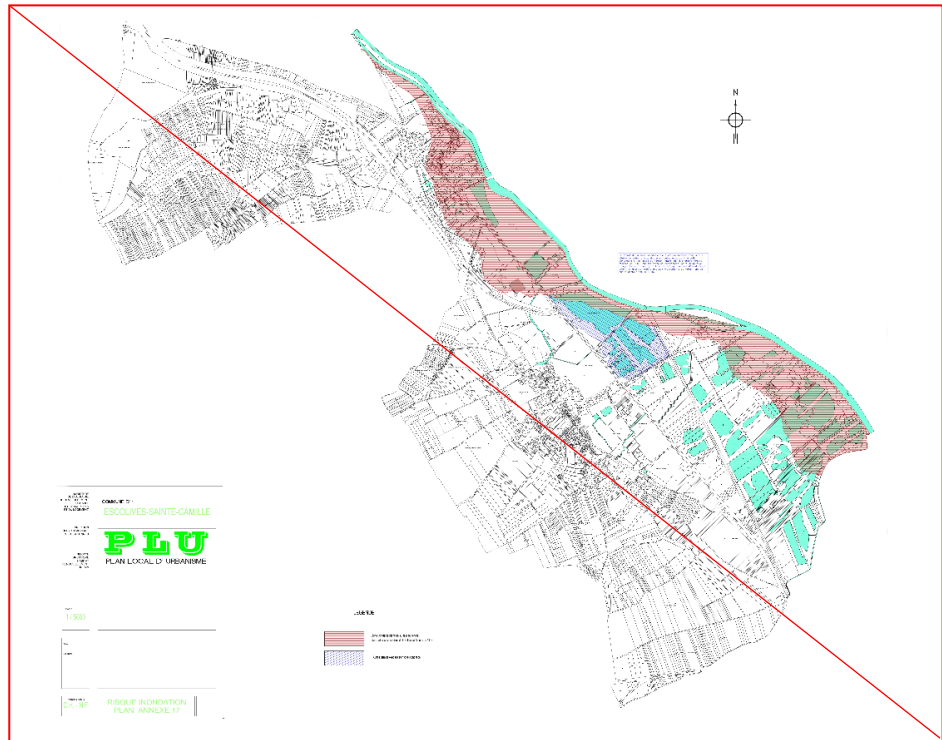
Service Ports, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels





communauté
de l'auxerrois

Changements au niveau du règlement graphique :





communauté
de l'auxerrois

- **Règlement écrit**

Dans ses **dispositions applicables aux zones à urbaniser**, l'article 4 du règlement liste un certain nombre de rappel, dont la possibilité d'implantation pour la zone AU5.

Extrait du règlement du PLU avant modification :

Chapitre 2, AU01, 01.2 – page 24/89 :

01.2 Sont interdits :

- dans les secteurs AU1 à AU4, les constructions et installations destinées à l'hébergement hôtelier, à l'industrie, à l'exploitation agricole et forestière et à la fonction entrepôt ;
- Dans le secteur AU5, les constructions et installations destinées à l'habitat, à l'hébergement hôtelier, à l'exploitation agricole et forestière et à la fonction entrepôt.
- Dans les secteurs AU6 et AU7, les constructions et installations destinées à l'habitat, à l'hébergement hôtelier, au commerce et à l'exploitation agricole et forestière.



Extrait du règlement du PLU après modification :

01.2 Sont interdits :

- dans les secteurs AU1 à AU4, les constructions et installations destinées à l'hébergement hôtelier, à l'industrie, à l'exploitation agricole et forestière et à la fonction entrepôt ;
- Dans le secteur AU5, les constructions et installations destinées à l'habitat, à l'hébergement hôtelier, à l'exploitation ~~agricole et~~ forestière et à la fonction entrepôt. |
- Dans les secteurs AU6 et AU7, les constructions et installations destinées à l'habitat, à l'hébergement hôtelier, au commerce et à l'exploitation agricole et forestière.





communauté
de l'auxerrois

Extrait du règlement du PLU avant modification :

Chapitre 2, AU02 ; 4 – page 26/89 :

Dans le secteur AU5, toute construction et installation est provisoirement interdite, à l'exception de celles nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, dans l'attente d'une future révision ou modification du PLU qui donnera suite à la révision en cours (à la date d'approbation du PLU) du règlement de protection du captage d'alimentation en eau potable de la commune d'Auxerre.

Extrait du règlement du PLU après modification :

Dans le secteur AU5, les constructions et installations destinées à l'habitat, à l'hébergement hôtelier, à l'exploitation forestière et à la fonction entrepot sont interdites.

Chapitre 2, AU02 ; 5 – page 26/89 :

02.5 Dans le secteur AU5, les constructions et installations, nécessaires à l'exploitation agricole, sont autorisées sous réserve d'être constituées de locaux devant assurer uniquement la transformation, la préparation et/ou la vente directe.



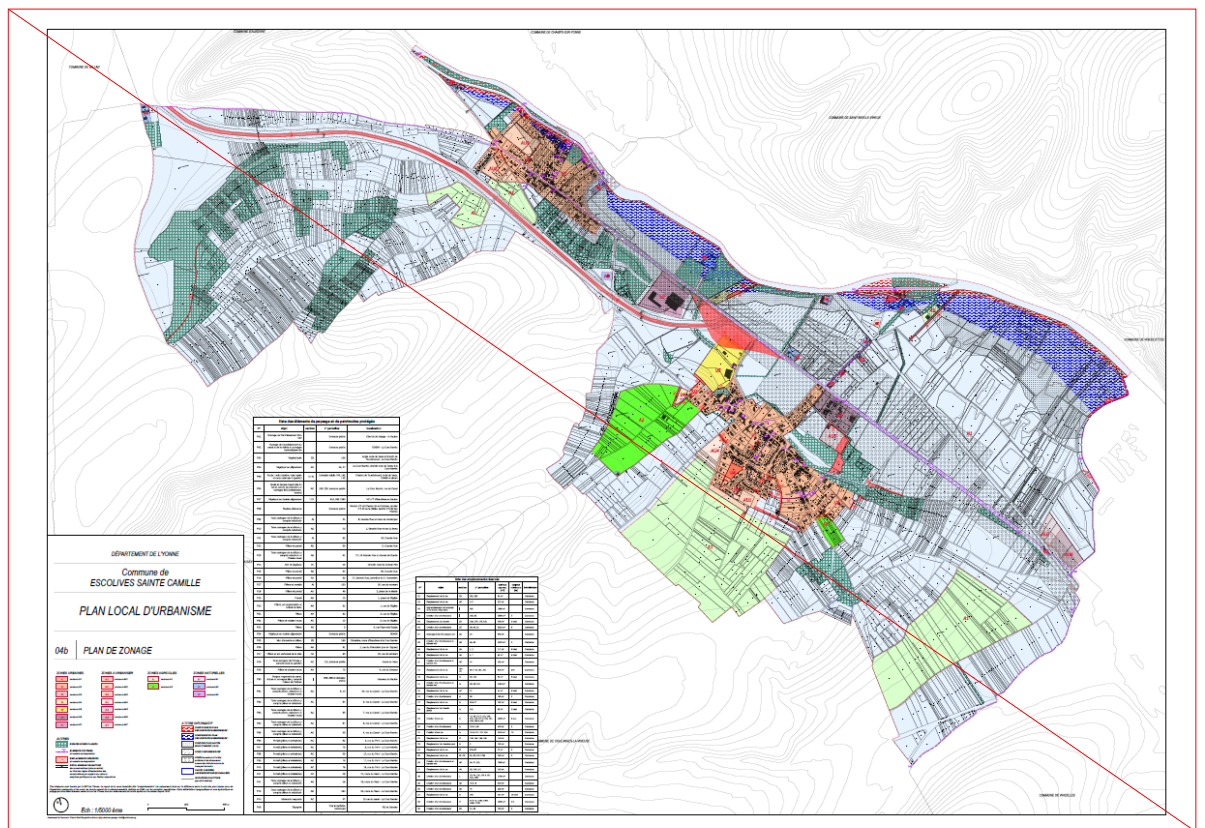


communauté
de l'auxerrois

- **Règlement graphique**

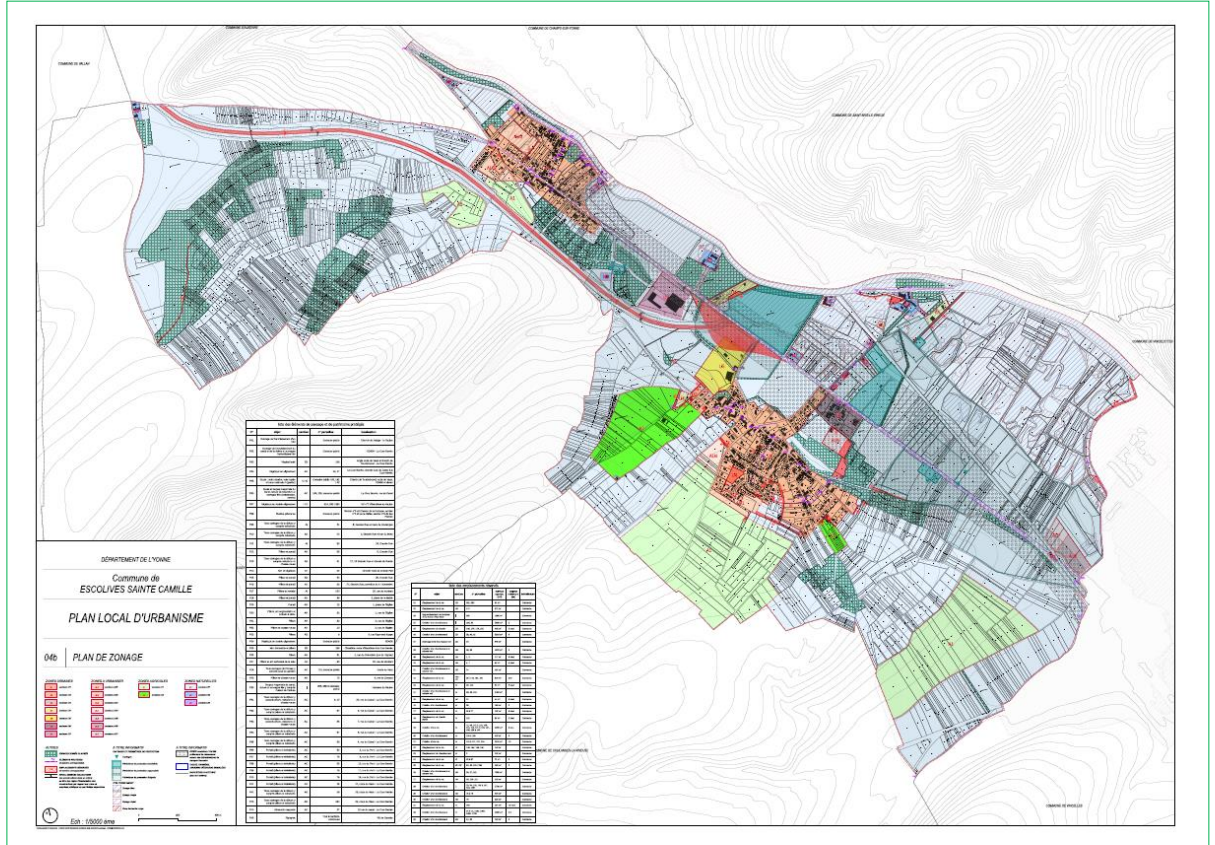
Les différentes planches du règlement graphique seront modifiées afin de prendre en compte ces évolutions :

Les documents du règlement graphique actuel font apparaître les périmètres du PPRi de 2004. Une fois approuvé, le nouveau zonage PPRi sera substitué remplaçant les trames actuelles.

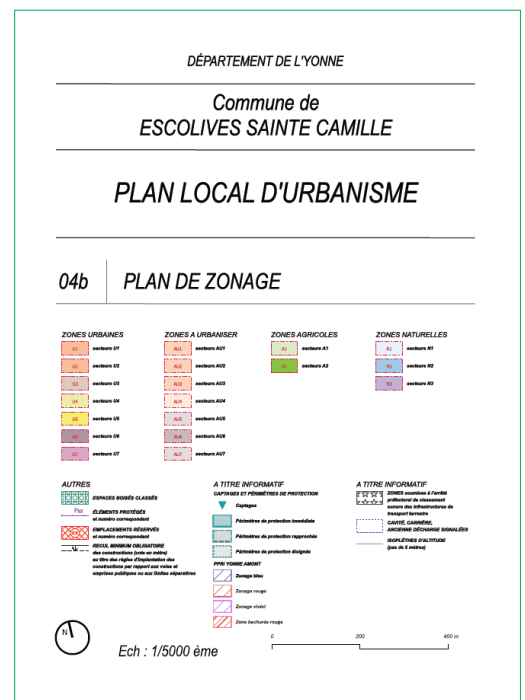




communauté
de l'auxerrois



6bis, place du Maréchal Leclerc
BP 58
89010 AUXERRE Cedex
Tél :
Fax : 03 86 72 20 65
www.agglo-auxerrois.fr





communauté
de l'auxerrois

- Liste des annexes après modification

→ : Documents mis à jour

Tableau des annexes du PLU d'Escolives-Sainte-Camille

Procédure	89155_procedure_20180621
Evaluation environnementale	89155_eval_environnement_20180621
PADD	89155_PADD_20180621
→ Règlement risques inondation	89155_PPRI_20241031
→ Servitudes d'utilités publiques	89155_liste_sup_20180621
Plan servitudes d'utilités publiques	89155_plan_sup_20180621
Délibération institution DPU	89155_info_deliberation institution DPU
Note technique	89155_info_note_technique
Risques gonflement argile	89155_info_alea_retrait_gonflement_argile
Risques et nuisances sonores	89155_info_arrêté_classement_sonore
Infos SRCE terre	89155_info_pelouses et landes sèches
Infos SRCE eau	89155_info_ZNIEFF
Réseaux d'assainissement	89155_info_reseaux_assainissement
Zonage assainissement	89155_info_zonage_assainissement
Réseau de captage d'eau potable	89155_info_reseaux_AEP

Afin de clarifier la compréhension des documents, un tableau récapitulatif a été réalisé. Ce tableau, présente tous les documents annexes du PLU d'Escolives- Sainte-Camille.





communauté
de l'auxerrois

CONCLUSION

Cette modification simplifiée impacte le rapport de présentation, le règlement écrit et graphique et les annexes du PLU.

Ainsi, la modification simplifiée envisagée ne porte pas atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU, ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, du paysage et des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Cette modification simplifiée est donc conforme aux dispositions législatives et réglementaires.

